

Le 19 décembre **DEUX MILLE VINGT TROIS**, à dix heures trente, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château – St Gildas des Bois, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes à Pontchâteau, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MOGAN, Président.

**Convocation : 13 décembre 2023**

**Nombre de membres :**

En exercice :	13
Convoqués :	13
Présents :	09
Procurations :	00
Absents :	04

**Ont répondu à l'appel :**

**Missillac :** MM. Jean-Louis MOGAN, Jean-François VIGNARD,

**Pont-Château :** Mme Sylvie FUSELLIER,  
M. Stéphane POILVÉ

**St Gildas des Bois :** Mme Dominique FRASLIN,  
M. Jean-François LEGRAND,

**Ste-Anne-sur-Brivet :** M. Jacques BOURDIN,

**Ste-Reine-de-Bretagne :** M. Michel PERRAIS,

**Sévérac :** M. Didier PÉCOT.

**Absents :**

Mme Danielle CORNET  
M. Philippe JOUNY  
M. Frédéric MILLET  
M. Olivier DEMARTY

**Ordre Du Jour :**

- *Délibération n°BUR-024 : Subvention association Agir Ensemble - Fond de dotation Safe Water Cube*
- *Délibération n°BUR-025 : Admissions en non valeurs & créances éteintes,*

~~~~~

M. Jean-François VIGNARD est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'appel. Il est dénombré 09 vice-présidents présents, 0 procurations. Il est constaté que la condition de quorum est remplie. Le Bureau communautaire peut donc délibérer.

**Délibération BUR2023-024 Subvention à l'association Agir Ensemble : Fond de dotation Safe Water Cube**

Vu la proposition de partenariat proposée au profit du Sénégal ;  
Considérant la volonté de la communauté de communes de s'inscrire de promouvoir une action solidarité internationale

Sur la proposition de Jean-Louis MOGAN, président de la communauté de communes  
Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Attribue une subvention de 5 431 € à l'association Agir Ensemble ;
- Précise que cette subvention est allouée au Fonds de dotation « Safe Water Cube » pour le projet de Rufisque au Sénégal.

**Délibération BUR2023-025 Admissions en non valeurs et créances éteintes**

Vu l'instruction budgétaire et comptable, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,  
Vu la délibération N° 2022-001 en date du 22/02/2022 portant délégation au bureau communautaire  
Considérant les différents états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public, et sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

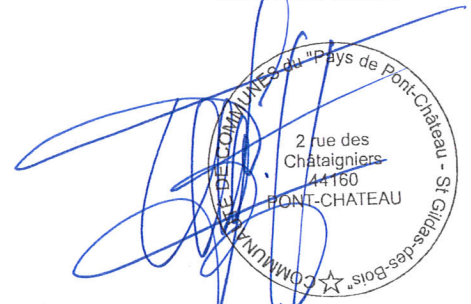

Sur la proposition de Jean-François VIGNARD, Vice-Président, en charge des finances,

Après avoir entendu toutes précisions, en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

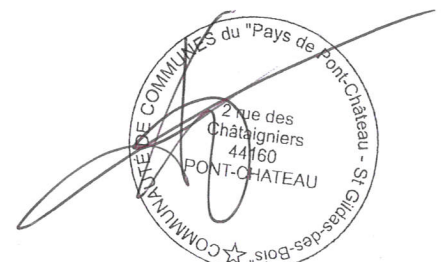

- émet un avis favorable à la proposition d'admission en non-valeur des créances conformément au tableau du SGC de Pontchâteau annexé,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 10h39.

Le Président  
Jean-Louis MOGAN

  
  
2 rue des  
Châtaigniers  
44160  
PONT-CHATEAU

Le secrétaire de séance,  
Jean-François VIGNARD

  
  
2 rue des  
Châtaigniers  
44160  
PONT-CHATEAU